

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 MARS

FINANCES « AU REPOS »

Enfin, le gouvernement a obtenu, tant bien que mal, un budget, sans autre équilibre que sur le papier, il est vrai ; un budget qui ne répond ni aux volontés du pays, ni aux désirs de la majorité, car il repose sur l'emprunt et sur l'impôt, comme on le verra par la suite.

La commission républicaine des finances est déçue de son mandat ; elle l'a rempli d'une pitoyable façon ; il serait juste de dire qu'elle s'est montrée d'une impuissance absolue, car toutes ses études préparatoires ont fini par un avortement.

M. Sadi-Carnot avait tenté de présenter un budget moins factice que celui préconisé par la commission. Celle-ci l'a combattu, ne voulant pas que tant de franchise soulevât un coin du voile qui dérobe aux yeux du pays les mystérieuses élaborations de la gestion financière de la République.

Le ministre des finances n'eut pas le courage de défendre son budget ; il capitula d'abord, se démit ensuite.

Le tripotage ultérieur entre M. Dauphin et la commission désavouée par la Chambre a donné naissance au budget actuel.

Les étranges péripéties de sa discussion à toute vapeur, de son ballottage entre le Palais-Bourbon et le Luxembourg, démontrent combien cette loi des finances est factice. Le cabinet a pu triompher, en effet, des difficultés éludées sous l'empire de la situation gouvernementale dans les graves circonstances extérieures, mais le ministre des finances est resté sur le carreau. Les ministres de la République n'ont point l'épiderme sensible : M. Dauphin ne se retire pas ; il va tenter un suprême effort pour obtenir des Chambres les 704,000 francs dont il a besoin pour payer les appointements de ses employés.

Si la Chambre n'a point pitié de l'embarras du ministre des finances, qui ne peut équilibrer lui-même le budget de son

département, si elle lui refuse son petit million à valoir sur l'actif du budget de 1888, M. Dauphin, bon gré, mal gré, déposera son portefeuille.

On ne peut donc point dire que les difficultés budgétaires sont résolues. Ministère, commission, Chambres ont reculé pour mieux sauter.

Avec l'aplomb qui caractérise un des plus émérites financiers de la République, M. Wilson a qualifié ce budget de budget de « repos ». C'est plaisant ; toutefois l'épithète peut s'expliquer.

La gestion républicaine, après avoir épuisé nos immenses ressources nationales, saturé le pays d'impôts, abusé de l'emprunt ouvert ou dissimulé, daigne nous octroyer un court « repos ». Le temps de respirer.

Après cette halte sur le chemin de la ruine financière, on reprendra la marche en avant. Pauvre budget de 1888, comment parviendra-t-il à suivre cette course vertigineuse, appuyé sur ses deux béquilles : l'emprunt et l'impôt nouveau ?

Les droites, gardiennes des intérêts des contribuables non moins que des intérêts supérieurs du pays, avaient espéré un instant faire triompher la politique des économies, des réformes budgétaires. Nos amis continueront à remplir vaillamment leur devoir ; mais que peuvent-ils contre la folie qui emporte gouvernement et majorité de la République ?

Nos finances « au repos ! Quelle perspective rassurante !
EDMOND ROBERT.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La Chambre a quelque peu rogné certains crédits du ministère des finances. M. Dauphin a évité de s'en fâcher. On a même remarqué que tandis que M. Goblet obtenait — la menace à la bouche — le rétablissement de tel et tel crédit supprimé dans le budget de l'intérieur, M. Dauphin se contentait, lui, de dissertar d'une façon grotesque sur la théorie du « dernier mot » en faveur

de la Chambre. Chez ce poisson aucune réclamation, aucune plainte, aucun reproche. Jamais on ne vit ministre lâcher ses fonctionnaires avec plus de résignation.

Mais, hier matin, en conseil des ministres, M. Dauphin a éprouvé un irrésistible besoin d'épanchement. Il a confié à ses collègues qu'il était impossible de se passer de certains crédits supprimés et il a indiqué son désir de les récupérer.

M. Goblet a, dit-on, répondu par le gai refrain du *Bouton de Billiou* :

« On les trouvera, la chose est sûre ;
Mais il faut les chercher partout. »

On les trouvera probablement dans quelques projets de crédit supplémentaire. Cependant certaines mauvaises langues insinuent qu'on pourrait les prélever sur le crédit de un million voté aujourd'hui pour les victimes des tremblements de terre. Au fait, pourquoi pas ? Les fonctionnaires de M. Dauphin n'ont-ils pas été renversés par un petit tremblement de terre... politique ?

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

M. Goblet, ministre de l'intérieur, a entretenu le conseil des incidents survenus en Corse, et qui doivent faire l'objet de l'interpellation de M. Cunéo d'Ornano.

Les dépêches reçues avant-hier du général commandant l'île, et le rapport du préfet constatent que la bande de Léandri est composée d'environ une soixantaine de personnes, qui se dispersent dans toutes les directions à l'approche de la troupe.

Le président du conseil a ajouté qu'il déclarerait à la Chambre qu'il était à sa disposition pour la fixation de la date de l'interpellation, mais qu'il croyait préférable de ne pas interrompre la discussion des céréales.

M. Goblet a donné lecture au conseil du rapport du préfet des Alpes-Maritimes sur les ruines causées par les récents tremblements de terre. Il a fait connaître son intention de déposer une demande de crédit de un million, pour secours aux victimes

des départements éprouvés par la catastrophe.

M. Millaud, ministre des travaux publics, a dû partir hier soir pour Nice afin de se rendre compte par lui-même du désastre.

Le général Boulanger, ministre de la guerre, a donné des explications sur les cartes mises en vente dans les rues de Paris, et qui contiennent des renseignements apocryphes sur les forces militaires respectives de la France et de l'Allemagne.

« PAS DE GOUVERNEMENT ! »

Un républicain, M. Spuller, écrit dans la *République française* :

« Il faut à la France un gouvernement et cela le plus tôt possible, dans le plus bref délai. »

Ce qui équivaut à dire que nous n'avons pas de gouvernement.

Nous nous en doutions bien un peu. Mais, si nous ne nous trompons, il y a douze ans et plus que la République est absolue maîtresse de nos destinées, et l'aveu fait par un des siens, qu'après ces douze années, elle n'a pas encore trouvé moyen de nous donner un gouvernement, est précieux à entendre et à retenir.

Et que nous a valu cette absence de gouvernement doublée de cette incohérence parlementaire dont le vote *in extremis* du budget de 1887, pour ne parler que de celui-là, nous a donné le navrant spectacle ?

Une perturbation absolue de tous les services publics ;

Une épouvantable dilapidation de nos finances à laquelle ne peut même plus faire face l'impôt, malgré ses charges écrasantes ;

Une inquiétude persistante de la situation au-dedans et une anxiété trop légitime de la situation extérieure.

Or, si, après douze ans d'exercice, la République n'a pu nous donner que cela, que peut-elle bien nous réserver pour l'avenir !

La ruine définitive et irrémédiable.
L'hypothèse n'est que trop admissible.

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Les pêches de Montreuil

Par Francis TESSON

« En face » est une expression impropre, car, à dire vrai, l'on n'apercevait du mercier que le dos ; non pas le dos tout entier, mais seulement cette partie ronde et charnue qui est la base et l'assise de tout homme civilisé ou non.

Quant à la tête, aux épaules et aux bras du bonhomme, ils se trouvaient enfoncés dans la ramure de l'espalier. Il s'y livrait probablement à une occupation bien absorbante, car il n'entendit pas le bruit fait par les survenants.

— Hé ! bourgeois, cria Rigobert, je vous amène un monsieur qui se dit votre neveu et qui veut vous parler.

Montcornet se retourna vivement.

Il tenait de la main gauche une de ces grandes loupes grossissantes, dont se servent les graveurs et les horlogers pour leurs minutieux travaux. Sa main droite brandissait un sécateur d'acier, de forme toute nouvelle et breveté s. e. d. e.

A la vue de Julien, la figure du mercier s'épanouit.

Il tendit au jeune homme ses joues légèrement hâlées par le soleil.

— Ah ! c'est toi, mon enfant, dit-il ; que je suis donc aise de te voir !

— J'arrive d'Italie, mon oncle, et je n'ai pas voulu laisser passer la journée sans vous embrasser.

— Ce bon Julien ! Que c'est gentil à toi d'être venu jusqu'à mon ermitage, me surprendre ainsi au pied levé. A propos, qu'en dis-tu de mon ermitage ?

— Mais il me paraît charmant.

— Tu le vois, je m'y suis installé d'aplomb, et j'y vais carrément : je taille, je tranche, je rogne, je greffe ; bref, je suis heureux comme le poisson dans l'eau. Décidément j'étais né jardinier ; depuis un mois que j'exerce, j'ai fait des progrès étonnants. Demande plutôt à Rigobert.

— Épatants, bourgeois, épatants, c'est le vrai mot.

— Croirais-tu qu'il y a un mois je ne distinguais pas un pêcher d'un poirier, tandis que maintenant je suis ferré à glace sur la matière. Je connais l'immense distance qui sépare la *Bouraine* du *Brugnon*, la *Chevreuse* de la *Persique* ; et je ne suis pas de ces ignorants qui confondent la *Mignonne* avec le *Téton de Venus*. Demande à Rigobert.

Montcornet, cependant, déposa sa loupe grossissante dans un étui en maroquin qu'il glissa dans

la poche de sa jaquette en couil gris ; puis il tendit à Rigobert son sécateur breveté.

— Aies-en bien soin, dit-il.

— Comme d'une fille à marier, riposta le drôle, fier de prouver au neveu de son « bourgeois » qu'il avait de l'esprit aussi bien qu'un autre.

Montcornet prit le bras de Julien.

— Or ça, mon cher enfant, dit-il en l'entraînant vers la maison, viens que je te présente sans plus tarder à mon ami Renaud et à sa charmante fille.

— M. Agésilas Renaud est donc ici ?

— Un peu, mon neveu.

— Et c'est sans doute sa fille qui chantait lorsque je suis entré ?

— Elle-même ; Amélie, un ange. Ah ! mon ami, quelle voix !

— Amélie ! balbutia Julien devenu songeur.

— Oui. Va-t-elle être heureuse de te voir ! Il ne se passe pas de jour que nous ne parlions de toi devant elle, ce bon Renaud et moi. Si bien que la chère enfant grille de te connaître et qu'elle répète cent fois, depuis un mois, avec une petite mine fûtée : « Mon bon monsieur Montcornet, sera-t-il donc toujours invisible ce beau ténébreux de neveu que j'aime de tout mon cœur, rien que de vous en entendre parler. »

Julien sourit avec un air de fatuité.

— Ah ! ça, mon cher oncle, reprit-il, m'expliquez-vous d'où vous est venu ce goût soudain

pour la vie champêtre ?

— Ça t'a étonné, paraît-il, mon gaillard ?

— Absolument. Je vous croyais toujours à Paris, au *Chat qui pelote*. Quand je suis parti pour l'Italie, m'avez-vous dit un traitre mot de vos projets ?

— Je ne songeais point encore à quitter le commerce.

— Loin de là, vous m'en vantiez les douceurs ; vous ne tarissiez pas sur le bonheur que l'on goûte à mesurer des rubans derrière un comptoir, à dresser un inventaire de fin d'année, et surtout à constater l'excédent des recettes sur les dépenses. Votre univers se bornait à la rue Saint-Denis. Votre patrie tenait tout entière dans le *Chat qui pelote*.

Montcornet rit de bon cœur de cette boutade de son neveu :

— A-t-il une platine, ce gaillard-là ! s'écria-t-il. Quel bon chef de vente il eût fait, s'il avait voulu prendre la suite de mes affaires, au lieu de devenir avocat.

— Je reste trois mois absent, poursuivit Julien ; à mon retour, changement complet.

— Révolution radicale, comme dirait Renaud.

— Mon oncle a vendu son fonds ; mon oncle a renié sa foi commerciale ; mon oncle a renoncé au négoce, à ses œuvres, à ses profits. Mon oncle, un Parisien par sang, a déserté les grands murs, les

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

EN FRANCE

D'après les premières visites de la commission municipale, voici quelle serait la situation générale des immeubles à Nice :

Sur une totalité de 5,800 maisons, trois sont écroulées, huit sont à démolir, cinquante ont besoin de réparations sérieuses, trois cents ne sont que légèrement lésées.

Le ministre de la guerre a autorisé la maintenance militaire à fabriquer et à délivrer du pain aux communes dont les boulangeries ont été détruites par les tremblements de terre.

A Cannes, plusieurs maisons du Broc, qui avaient été légèrement ébranlées d'abord, se sont écroulées. Seize personnes sont sans asile.

Quelques faibles trépidations ont été encore ressenties cette nuit.

Bien qu'aucune nouvelle secousse ne se soit produite dans le Midi, les esprits sont toujours sous le coup de l'inquiétude.

A Nice, dit le *Soleil du Midi*, une panique s'est produite dimanche à l'église Notre-Dame.

Au milieu de la messe, un bloc de plâtre se détache de la voûte avec un nuage de poussière.

Panique indescriptible, les femmes poussent des cris, la foule se précipite vers les issues. Fort heureusement les portes étaient toutes ouvertes et la bousculade n'a pas dégénéré en étouffement. Une femme a été pourtant gravement contusionnée.

Dieu veuille que le calme renaisse bientôt dans les esprits qui en ont certes grand besoin !

L'aspect de la ville commence à devenir meilleur, mais que de ruines amoncelées dans Nice, si resplendissante encore il y a huit jours !

Le *Figaro* raconte cette intéressante anecdote :

« Les prédictions n'ont pas manqué pour le tremblement de terre. Une petite publication qui nous est envoyée de Gênes, « l'Almanac universel del grand pescaloro di Chiaravalle » pour l'année 1887, contient une prédiction assez étonnante. Nous trouvons, en effet, dans le mois de février, à l'époque de la nouvelle lune, une indication en italien dont voici la traduction :

« 2 heures matin. Mer agitée. La planète de Mars indique des tremblements de terre. Faire bien attention aux jours impairs de cette période. »

Le tremblement de terre s'est produit en effet une première fois à deux heures, puis à cinq heures du matin, et il a été plus terrible à Gênes que partout ailleurs. »

EN ITALIE

Rome, 28 février.

Les professeurs Donza et Bianchi ont émis l'avis qu'il n'y avait plus à redouter de fortes secousses de tremblement de terre.

La nuit dernière, on a encore senti quelques oscillations à Port-Maurice, où la population habite dans les wagons du chemin de fer ; le préfet et sa famille y sont eux-mêmes installés.

bruits, les tumultes, les plaisirs de la capitale, pour venir s'enterrer au fond d'une campagne.

— A propos, comment la trouves-tu, ma campagne ?

— Pas mal. Cette propriété vous appartient ?

— A moi et à mon ami Renaud, par moitié.

— Vraiment ?

— Oui, nous l'avons achetée de compte à demi, Renaud et moi, oh ! d'une façon fort inattendue. Renaud m'annonce un soir, à l'improviste, qu'il quitte son ministère pour prendre sa retraite. Juge de mon ennui. Depuis douze ans que je connais Renaud, nous passons toutes nos soirées ensemble ; il est mon vieux ami, mon unique ami ; nous sommes habitués l'un à l'autre, comme la main au bras. Que faire, que devenir si Renaud me manque ? C'est l'ennui, c'est le spleen, c'est une mort lente. Ces idées-là m'ont bouleversé pendant le restant de la semaine. Vivre sans Renaud, impossible.

— Je comprends vos angoisses.

— Le dimanche suivant, ma résolution était prise. Je deviens vieux ; ma fortune, dont tu es l'unique héritier, me permet de vivre à l'aise, sans rien faire ; pourquoi donc ne serais-je pas rentier aussi bien que Renaud ? J'appelle Achille, mon premier commis, et je lui dis à brûle-pourpoint : « Mon garçon, puisque mon neveu s'est fait avocat, veux-tu devenir propriétaire du Chat qui pelote ?

Ce matin, à Albenga, une secousse légère s'est également produite.

On a trouvé hier, à Diano-Marina, vingt-quatre morts dans les décombres.

On fait tomber, à l'aide de la dynamite, les murs qui menacent de s'écrouler.

Le ministre des travaux publics a visité les blessés de Bussana qui sont soignés en dehors de la ville.

Le ministre a adopté un enfant de dix ans, victime du tremblement de terre et resté orphelin.

Après sa visite à Bussana, le ministre s'est rendu à Castellaro, où il y a eu 40 morts et 64 blessés, dont 13 grièvement. La pluie a forcé beaucoup d'habitants à rentrer dans les maisons les moins endommagées.

Il arrive à Rome une quantité d'étrangers venant des provinces atteintes par le fléau.

Les savants étudient en ce moment deux phénomènes curieux qui se sont produits à Diano-Marina au moment de l'éruption.

Une colonne de vapeurs grisâtres ayant surgi au midi de la ville, se dirigeant vers le Nord-Est, une source abondante d'eau douce a jailli du fond de la mer, puis a cessé tout à coup de couler.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} mars.

La liquidation de fin de mois se poursuit au bénéfice des acheteurs. Nos rentes sont en forte reprise : 3 0/0, 79,75 ; 4 1/2 0/0, 107,96.

Les obligations foncières et communales à lots qui n'avaient que peu varié durant la crise sont les premières à bénéficier du bon courant de transactions qui s'est établi depuis deux jours. Tous ces titres ont donné lieu aujourd'hui à un mouvement d'affaires très important. L'action est demandée à 1,343.

L'action de la Société Générale est à 460. C'est le moment de prendre position sur cette valeur qui peut s'élever rapidement à 500 d'un moment à l'autre.

C'est le 3 courant la mise en souscription de 40,000 obligations de la Compagnie des Lits Militaires. Ces titres, remboursables à 600 fr. en 25 ans, et rapportant 30 fr. d'intérêt annuel, sont émis au prix de 576 fr. 50. Sur les 40,000 obligations, 26,667 sont destinées à remplacer le même nombre d'obligations anciennes en circulation. Les porteurs de ces derniers titres ont, du reste, un droit de préférence pour la souscription, qui, ouverte le 3 mars, sera close le même jour.

La Banque d'Escompte est arrêtée dans son mouvement de hausse par la stagnation des cours de l'Italien. On cote 465 ; les acheteurs sont nombreux.

L'action de Panama se maintient de 401 à 402. M. Ch. de Lessps sera prochainement à Panama. Les premières nouvelles de sa visite sur les chantiers sont impatientement attendues.

Les actions de nos chemins de fer sont bien tenues. Les obligations donnent lieu à de bons achats.

Nouvelles militaires.

On voyait, lundi, dans les rues de Poitiers, un grand nombre d'élèves de l'Ecole d'infanterie de Saint-Maixent.

Ces jeunes gens viennent de quitter l'Ecole, à la suite des examens, avec le grade de sous-lieutenant.

Le train qui les a amenés à Poitiers était pavoisé.

La machine était couverte de drapeaux, et à toutes les portières flottaient les couleurs nationales.

Samedi dernier a eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Tours, une conférence de garnison sur les camps retran-

chés. Le sujet a été traité par le lieutenant-colonel Perrodon, du 25^e dragons.

ECOLE D'APPLICATION DE FONTAINEBLEAU

Le général Beckerqui, commandant le génie de la 16^e région à Montpellier, est nommé au commandement de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 26 février.

La séance est ouverte à 8 heures. MM. Galbrun, Coutard, Doussain, Cholet, Goulard, Lemarinier, Piéron, Girandier, Rivain, Ploquin, Guédon, Terrien, Langlois, Milon, Renou, Boisson, Liénard, Poitou, Combier, Vinsonneau, Bonneau, sont présents.

M. Boisson est nommé secrétaire. Il lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

QUESTIONS DU COLLEGE

M. le Maire donne lecture du rapport de la commission du collège d'où il ressort trois points principaux à faire adopter par le Conseil.

Le premier consiste à autoriser M. le Principal à renvoyer le professeur de lettres pour créer une chaire d'enseignement spécial qui aurait pour titulaire un licencié ès-lettres dont les connaissances beaucoup plus étendues pourraient être d'un grand profit pour l'établissement communal. Le traitement de ce professeur serait porté de 4,600 à 2,400 fr., et M. le Principal se fait fort de se procurer cette somme sans bourse délier pour la Ville.

Les principales observations portent sur ce point. Qu'est-il besoin d'un professeur licencié comme titulaire de cette chaire, alors qu'un autre pourra très bien la tenir ? Un professeur licencié est cependant de beaucoup préférable par l'étendue de ses connaissances approfondies, et le traitement se donne toujours en rapport avec les grades acquis ; il semble à M. le Maire qu'il n'y a pas de discussion possible, puisque M. Rigolage ne demande rien à la Ville : c'est seulement la sanction du Conseil qu'il réclame, comme simple formalité ; autrement, le Conseil serait en droit de dire qu'on agit sans le consulter.

Ce premier point est acquis par un vote à mains levées, sans plus d'observation.

La seconde question de M. le Principal, dans le rapport de la commission du collège, est plus délicate.

M. le Maire s'est efforcé, à plusieurs reprises, de la poser nettement, mais l'opposition n'entend pas et semble ne pas vouloir entendre.

Il y a deux ans, on a voté 3,000 fr. pour l'école professionnelle et celle d'agriculture du collège. Il semblait que, dans notre

pays essentiellement agricole, une foule d'enfants des campagnes seraient accourus pour recevoir l'enseignement théorique, apprendre quelle culture convient à tel terrain, quel engrais préfère telle nature de sol, quel remède est applicable à telle maladie des plantes. L'expérience faite depuis deux ans n'a pas répondu à l'attente, soit parce que les trois professeurs successifs n'ont pas montré les capacités nécessaires, soit pour mille autres raisons ; bref, au lieu d'avoir des élèves agriculteurs, on a eu beaucoup d'industriels. Le chiffre des uns se réduit à 4, pour ne pas dire 0, qui s'amuse de temps en temps, dans le champ d'expériences, à tirer des carottes ou à planter des salades, tandis que le chiffre des autres a considérablement augmenté le nombre des pensionnaires et des externes de l'établissement. M. Rigolage demande donc d'arrêter là l'expérience agricole et de donner un nouveau développement à l'industrie qui prospère si bien, en transportant les 4,500 fr. alloués à l'agriculture à l'école professionnelle.

M. Terrien s'élève contre ces modifications : les demandes et les faits avancés par M. Rigolage dans le rapport ont besoin, dit-il, d'être élucidés et approfondis ; des chiffres sont donnés : il faut les contrôler. Il semble à l'honorable orateur que ces chiffres pourraient être de beaucoup modifiés. M. Rigolage, dit toujours M. Terrien, est un entrepreneur d'instruction et d'éducation ; il devrait, comme fait tout entrepreneur, poursuivre son entreprise avec les ressources et d'après les conditions posées à la conclusion du marché, sans avoir besoin à chaque instant de demander de nouvelles améliorations et partant de nouveaux crédits. M. le Principal est un homme qui entreprend beaucoup et entreprend toujours sans songer au quart d'heure de Rabelais, et, quand ce moment arrive, il semble n'avoir d'autre moyen, pour sauver la situation, que de faire un appel de fonds au Conseil municipal.

Ici, M. Terrien ne paraît pas dans la question. Il s'agit simplement d'autoriser M. Rigolage à employer les 4,500 fr. votés pour l'école d'agriculture, à l'école professionnelle, somme qui a été allouée il y a deux ans environ, et non pas d'une demande de nouveaux crédits. L'agriculture, comme le dit fort bien M. Langlois dans un rapport écrit qu'il déroule aux yeux du Conseil, est à la veille de sombrer dans notre pays, et il serait important de faire tous nos efforts pour y porter secours. Soit ; mais que fera le pays de Saumur, à lui tout seul ? L'expérience de deux ans démontre que la jeunesse s'en tient aux vieilles routines des vieux sans tenir compte des progrès faits avec les nouvelles découvertes de la science, de la chimie et de l'histoire naturelle. C'est ce que démontre M. Girandier qui appelle les paysans des orgueilleux, parce qu'ils ne veulent admettre et employer que les vieux moyens. L'histoire naturelle n'en sera pas moins enseignée au collège après la suppression de l'école d'agriculture ; cette science est obligatoire dans les programmes universitaires et, bon gré mal gré, il faudra que M. Rigolage en charge son professeur de physique et de chimie, comme cela se fait du reste dans tous les lycées, et, ajoute M. Lemarinier, même dans ceux qui n'ont pas d'école d'agriculture.

Cette affectation ne sera du reste que provisoire et, dans le cas d'un retraitement du côté de l'agriculture, les choses seraient rétablies comme précédemment.

Le vote de ce transfert de fonds, mis aux voix, est adopté.

M. Langlois demande alors quel sera le sort de la ferme-école, si elle ne sert plus de champ d'expériences pour l'agriculture.

Question embarrassante sans doute : M. le Maire reste un instant muet, il écoute ce que chuchotent MM. les conseillers. Enfin, on trouvera facilement un emploi de cette ferme, et cependant M. Terrien trouve qu'on ne peut pas y mettre des étrangers qui auraient vue sur nos propriétés.

On arrive ainsi au troisième point du rapport qui consiste à demander au Conseil de vouloir bien reconnaître l'école professionnelle de M. Rigolage comme école industrielle, afin de pouvoir la présenter comme telle au gouvernement et particulièrement à M. Lockroy, ministre du commerce.

Il y a tout avantage à cela, dit M. le Maire, et la Ville ne peut qu'y gagner. Sous la parole enflammée de M. Combier, on voit arriver, à la suite des démarches de MM. les inspecteurs qui ont été très favorablement

Tu n'es pas riche, je le sais ; mais je connais ta valeur commerciale ; tu as de la conduite, de l'entregent, c'est autant qu'il faut pour réussir. J'ai commencé en sabots, aujourd'hui j'ai du foin dans mes bottes ; tu m'imiteras, je te commande.

— Bravo, mon oncle, vous avez bien agi en épaulant un brave et honnête garçon.

— J'aurais mieux aimé que tu devinsses mon successeur, enfin, n'importe. Achille cligne de l'œil ; il se fait tirer un peu l'oreille ; pour la frime ; c'est un malin, il réussira. Nous débattions nos prix ; nous tombons d'accord ; le marché est conclu à dix heures en présence de Renaud ébahi. Je suis rond en affaires, moi ; je n'aime pas que ça traîne. A midi, je débarque à Montreuil avec Renaud, nous visitons cette maison dont il m'avait parlé. Elle me plaît ; elle lui convient de même. Elle est trop vaste pour un ; elle est assez grande pour deux. Bref, à quatre heures nous signons l'acte d'achat chez le notaire. Et voilà comment tu me trouves ici, en pantalon de coutil, en veste de coutil et en chapeau de paille, co-propiétaire, rentier et horticulteur à Montreuil-aux-Pêches.

— A merveille, mon oncle.

— Nous menons ici une vie toute patriarcale ; on jardine le jour, on joue aux dominos le soir ; on rit, on chante, on est joyeux tout le temps.

— L'âge d'or, en un mot.

— Tu l'as dit, c'est l'âge d'or pour nous. J'ai emmené Marianne, ma vieille cuisinière, un vrai cordon bleu. Renaud a retiré sa fille de pension. Tu l'as entendue chanter tout à l'heure. Eh bien ! c'est le moindre de ses talents ; c'est elle qui préside à notre double ménage de garçon, comme une maîtresse de maison consommée. C'est charmant. Maître Rigobert, ici présent, est un brave aide-jardinier que nous avons pris de compte à demi, Renaud et moi, pour nous inoculer le grand art de la culture des pêches.

— Oui, je sais.

— Je ne m'en tire pas mal, hein, Rigobert ?

— Oui, bourgeois. Oh ! vous êtes bien plus fort que mon bourgeois numéro deux. D'abord et d'une, c'est un routinier qui reste attaché aux vieilles méthodes ; oh ! là, là, malheur ! Avec vous, au moins, on a du plaisir ; vous comprenez le progrès ; vous êtes pour les innovations.

— Je m'en flatte, dit Montcornet en se rengorgeant.

— Voulez-vous que je vous dise mon avis, bourgeois ?

— Parle, mon garçon, parle franchement.

— Eh bien ! en fait de jardinage, M. Renaud n'est qu'une écrivainasse qui avance à reculons.

— Chut ! malheureux ! s'il t'entendait.

(A suivre.)

impressionnés en visitant l'établissement, on voit venir, disons-nous, subventions énormes du gouvernement, élèves des quatre coins de la France, boursiers en grand nombre, etc., etc. (III) M. le Maire fait des châteaux en Espagne, il donne la main à Perrette, et, un peu plus, il eût comme elle sauté et dansé, au risque de laisser tomber son pot de lait. Mais il n'y a plus de ferme-école, et, par suite, plus de lait.

Puisque l'on est sur la question du collège, M. Langlois croit devoir informer le Conseil que, dernièrement, en visitant une cave de M. Houliard qui s'étend sous le collège, il a remarqué qu'un pilier de tuf est en mauvais état et menace un jour ou l'autre de tomber, en compromettant la solidité des bâtiments du collège. Il serait bon d'examiner cette affaire et de prendre au plutôt des mesures de sûreté. On décide donc d'y envoyer M. Ardouin, architecte de la Ville, et la commission des bâtiments.

ACQUISITION MAISON BOUCHARD POUR OCTROI DE NANTILLY

M. le Maire demande de vouloir bien autoriser l'administration à traiter avec M^{me} Bouchard pour l'achat de sa maison, rue du Pressoir-Saint-Antoine, où l'octroi pourrait être transporté. Cette maison semble donner toutes les commodités désirables pour cette installation, et toutes facilités pour le paiement seraient accordées. Le Conseil autorise M. le Maire à traiter cette affaire.

PLANTATIONS D'ARBRES PLACE DU ROI-RENÉ

Il a été question, autrefois, de planter des arbres sur la place du Roi-René. Les dépenses prévues alors étaient trop lourdes, et aujourd'hui, par suite des approvisionnements de bordures, cette dépense serait de beaucoup diminuée : elle ne dépasserait pas 4,500 fr. Il y aurait une bordure de trottoirs et deux rangées d'arbres dont la seconde serait distante de huit mètres des maisons. Cette innovation procurerait au quartier des Ponts un lieu de promenade et de repos et un coup d'œil très coquet à l'arrivée de la ville. La saison demande une prompte solution ; mais, en raison des objections présentées par divers conseillers, l'affaire est remise et une enquête est ouverte pour qu'on n'ait pas à redouter des demandes en dommages-intérêts de la part des habitants.

DEMANDE DE M. L'INSPECTEUR PRIMAIRE

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Landais qui expose au Conseil qu'aux termes des nouvelles lois sur l'enseignement, les élèves des écoles communales doivent posséder quelques notions sur les instruments qui servent à travailler le bois. La dépense totale pour l'achat des outils s'éleverait à 98 fr., et M. l'inspecteur ne doute pas que le Conseil n'accorde cette dépense.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE MUTUELLE

M. le Maire fait ressortir que depuis longtemps les bâtiments de l'école mutuelle ne sont plus dans un état d'hygiène suffisant pour contenir sans danger 300 enfants. Il ne veut pas, pour le moment, demander au Conseil de construire une nouvelle école ; ce sera pour plus tard, lorsque la Ville aura des

ressources suffisantes ; mais il désire que, dès maintenant, on dresse des plans pour la mise à exécution de cette idée, et la première chose à faire est de chercher un emplacement convenable. Renvoyé à la commission des bâtiments.

TAPISSERIES DE NANTILLY

M. Langlois expose que, sur les dires d'une personne bien renseignée, les tapisseries qui décorent l'église de Nantilly n'appartiennent pas à cette église, mais à l'hospice. Il serait bon, dit l'honorable conseiller, de rechercher jusqu'à quel point cette nouvelle est exacte, et dans le cas où elle serait vraie, de faire rendre à César ce qui est à César.

M. Vinsonneau et plusieurs conseillers croient savoir que, malgré les réparations faites, dit-on, par la Ville à ces tapisseries, elles n'en sont pas moins à l'état, parce qu'elles ont été classées comme monuments historiques en même temps que l'église. Cette question a besoin d'être éclaircie et par la commission des hospices et par une commission spéciale nommée à cet effet. On procède au scrutin d'où sortent les noms de MM. Langlois, Lemarinier et Renou.

La séance est levée.

ÉCOLE DE CAVALERIE

Par décision du 25 février, M. Maurel, lieutenant en 2^e à la 1^{re} batterie du 33^e d'artillerie, a été nommé à la 1^{re} classe de son grade et suivra les cours de l'École d'application de cavalerie.

AVIS AUX POSSESSEURS DE RENTE 3 0/0 AMORTISSABLE

Il a été procédé hier matin, à Paris, au tirage au sort de celle des 167 séries du nouveau 3 0/0 qui doit être remboursée le 16 avril prochain.

La série qui a été tirée porte le n^o 170.

Aux tirages précédents sont sorties les séries n^{os} 416, — 8, — 174, — 163, — 156, — 3, — 127 — et 86.

Les hommes de toutes armes des classes 1878, 1879, 1880 et 1881 sont invités à déposer leur livret à la gendarmerie.

Les hommes des classes 1882, 1883, 1884, qui n'ont fait qu'un an de service ou qui sont restés dans leurs foyers, sont aussi invités à faire le même dépôt.

Ne sont pas tenus de déposer leur livret les hommes des classes ci-dessus qui appartiennent au service auxiliaire.

SURTAXE SUR LES SUCRES

La Chambre a été saisie par le gouvernement d'un projet tendant à augmenter immédiatement la taxe sur les sucres de 40 francs par 100 kilogrammes.

La Commission du budget a adopté cette proposition et le rapport a été distribué samedi à la Chambre. La discussion s'ouvrira donc incessamment.

La *Petite France* fait, au sujet de cette surtaxe, la réflexion suivante :

« Il est permis d'espérer que le consommateur, qui a profité dans une certaine mesure des primes accordées à l'industrie sucrière, acceptera sans trop de difficultés un rehaussement de droits établis à titre temporaire et que l'état de nos finances rend indispensable. »

Le consommateur supportera cette augmentation de droits, parce qu'il ne peut faire autrement. Mais il pensera que les républicains, après lui avoir promis la vie à bon marché, n'ont su que rendre nécessaire la création de nouveaux impôts.

La surtaxe sera purement temporaire ; assure la *Petite France*. On en dit autant de toutes les surtaxes quand on les établit, mais une fois qu'elles sont votées, on ne parle jamais de les supprimer.

N'empêche qu'à la première élection, la *Petite France* et autres journaux de même couleur affirmeront que la République a diminué les charges des contribuables.

L'intérêt servi aux déposants des Caisses d'épargne ne sera pas baissé à partir du 1^{er} avril 1887.

Les Chambres ont voté les crédits nécessaires pour maintenir le taux à 3 fr. 75 0/0.

ANGERS.

Un acte de barbarie. — Dimanche, un vieillard de l'hospice Sainte-Marie (d'après ses vêtements) revenait de la Pyramide ou des Justices dans l'omnibus Moirin.

Rue Volney, près de la rue de l'Asile, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, et comme il était géant, on arrêta la voiture, et on déposa très brutalement, disent les témoins, le malheureux tout de son long sur le trottoir, sans même essayer de le faire recevoir dans une des boutiques ou maisons voisines où on l'aurait volontiers accueilli et soigné.

Malgré l'empressement des voisins, et de la police prévenue, il fallut une heure pour trouver médecin, brancard, porteurs, etc., et le malheureux fut enfin porté à l'hospice.

En cinq minutes, la voiture Moirin pouvait l'amener à la place du Ralliement ; on a préféré le jeter sur la rue comme un chien crevé.

Le conducteur de cette voiture mérite les propos énergiques que son indigne conduite a provoqués chez tous les témoins de cette scène.

C'est M. Mondain, médecin, rue de Brissac, qui a prodigué ses soins au malade, aidé par tous les habitants des maisons voisines. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

Le bal de charité. — Le bal de charité du 12 février, à Angers, a produit une somme de 4,222 fr. 30 qui ont été versés au bureau de bienfaisance.

M. de Carayon-Latour, capitaine au 42^e régiment de cuirassiers, est nommé chef d'escadrons au 41^e régiment de cuirassiers pour y occuper l'emploi de major.

SCANDALE. — Sous ce titre, nous lisons dans la *Revue de l'Ouest* :

« M. Comollet, à la suite de scandales privés, a été obligé de donner sa démission de préfet des Deux-Sèvres. »

« On lui donne 6,000 fr. de traitement de disponibilité ! »

« Pourquoi ? »

« Est-ce parce qu'il ne fait plus rien et parce que l'on refuse en même temps des pensions à des malheureuses veuves d'officiers sans fortune tombés sur les champs de bataille du Tonkin ? »

Le plus succulent des desserts est sans contredit les Ananas conservés dans un sirop de sucre préparé par la Maison Toutoute, de la Marlinique. — Cet excellent produit, mis à la portée de tous par son prix modique, n'est vendu à l'ÉPICERIE CENTRALE que 0 fr. 95 c. la boîte contenant un Ananas entier.

DÉTRONÉES. — La science a fait des progrès, elle enseigne maintenant que les Dragées Russes sont mille fois préférables à toute les pilules et pastilles de goudron pour guérir les rhumes opiniâtres et toutes les bronchites. Seul dépôt général : Pharmacie continentale, 116, Boulevard Haussmann, Paris. Envoi franco contre mandat en timbres-poste de 1 fr. 50. Dans toutes les pharmacies, et pharmacie NORMANDINE, 11, rue Saint-Jean, à Saumur.

C^{IE} DES LITS MILITAIRES

Capital social : 5 MILLIONS, entièrement versés

40,000 Obligations de 500 fr.

RAPPORTANT 30 FR. ET REMBOURSABLES A 600 FR. EN 25 ANS AU PLUS, A PARTIR DE 1887 (26,667, sur les 40,000, remplacent les 26,667 Obligations anciennes en circulation.)

PRIX : 576 fr. 50 (jouissance du 1^{er} novembre 1886)

(En souscrivant... 50 » L'Obligation libérée à la répartition... 150 » la répartition sera délivrée à Le 30 Mars 1887... 150 » Le 30 Avril 1887... 226 50 575 fr.

Le revenu ressort ainsi à 5 31 0/0 sans compter la prime d'amortissement, en tenant compte de la portion courue du coupon échéant le 1^{er} mai.

Droit de préférence pour les anciens porteurs qui, en faisant leur demande jusqu'au 3 Mars inclus, recevront à la répartition, pour chaque Obligation ancienne :

1^o Une Obligation nouvelle entièrement libérée, semblable à l'ancienne, ayant droit au coupon de 15 francs à toucher le 1^{er} Mai prochain ; 2^o Une soulte en argent de 25 francs.

Les Obligations anciennes non converties seront remboursées à une date ultérieure, à partir de laquelle les intérêts cesseront de courir pour elles.

ON SOUSCRIT : Jeudi 3 Mars 1887 :

Au Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire, et Bureaux de quartier. Demande immédiate d'admission des Obligations nouvelles à la Cote officielle.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeu 3 mars,

Avec le concours de M^{me} PAULINE VAILLANT et GARELLI

HAMLET, grand opéra en 5 actes, musique d'Ambroise Thomas.

Au 4^e acte, grand divertissement.

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN DRAME DE FAMILLE

Depuis longtemps, Aubert avait perdu l'habitude de s'excuser : Madeleine le regarda avec inquiétude.

— Une satanée partie de baccarat qui n'en finissait pas.

— Et vous avez perdu ! fit Madeleine.

— Oui ! une guigne constante... tu le vois, je te dis la vérité.

— Lorsqu'on joue, répondit Madeleine... on s'expose à perdre...

— C'est limpide... mais là, vraiment... j'ai eu une malchance inouïe.

— Que voulez-vous ?... je n'y puis rien...

— Au contraire, tu y peux beaucoup... et je ne te cache pas que j'ai compté sur toi pour me tirer d'un mauvais pas... Certes, tu auras raison de me faire de la morale, car je l'ai mérité... mais enfin je te connais, tu ne voudrais pas me laisser dans l'embarras.

— Mais...

— Voici la chose... Après avoir gagné, puis perdu, puis regagné... une succession de mauvais coups m'a fait perdre ce que j'avais sur moi...

alors j'ai emprunté... puis j'ai joué sur parole, bref il me faut quarante mille francs.

— Et vous avez pensé que je vous donnerais cette somme ?

— Tu ne l'as pas, c'est possible... mais tu n'as qu'à me signer ce pouvoir de vendre des obligations qui sont à ton nom.

— Jamais, jamais, ne l'espérez pas...

— Tu refuses ?

— Certes !... Jusqu'à ce jour, tout ce dont vous pouviez disposer, vous l'avez pris et je n'ai rien dit ; une fois déjà vous m'avez demandé de payer pour vous trente mille francs, et je les ai payés ; de plus, j'ai consenti à répondre d'une autre dette de la même somme environ, mais je suis bien résolu à ne pas aller au-delà...

— Voyons, Madeleine, tu ne feras pas cela... Je te répète qu'il me faut cet argent, ou du moins ta signature.

— Non, vous dis-je...

— Ah ! prenez garde... vous n'avez donc pas entendu, fit Aubert en changeant de ton, j'ai besoin quand même de ces fonds.

— Et moi je vous répète que vous ne les aurez pas... Si je n'avais que moi à penser, peut-être serais-je encore assez faible pour vous céder,

mais je dois songer à ma fille, à notre enfant, et quoi que vous fassiez, je ne signerai pas ce papier.

— Vous le signerez.

— Non.

— Eh bien ! c'est ce que nous allons voir.

Et, d'un geste rapide, Aubert tira de son berceau l'enfant qui y sommeillait et s'approcha de la fenêtre.

— Que faites-vous ? s'écria Madeleine avec épouvante.

— Tu le vois, je supprime l'obstacle... Signez... ou je jette cette enfant sur le pavé !

Un cri strident retentit.

Madeleine s'était précipitée aux genoux de son mari.

— Je signe... je signe... grâce ! s'écria-t-elle.

— Je savais bien que tu te déciderais, dit Aubert, et crois-moi, c'est ce que tu as de mieux à faire.

L'enfant, qui s'était éveillée, inconsciente de ce qui se passait, jouait avec la moustache de son père, qui la remplaça tranquillement dans son petit lit.

Madeleine, affolée, tenait la plume pour signer le papier que son mari lui avait présenté, mais sous le coup de la peur atroce qu'elle avait éprouvée, sa main tremblait tellement, qu'elle ne pouvait parvenir à tracer des lettres.

— Voyons, pas d'enfantillage, lui dit son mari, écris : Bon pour pouvoir, et signe.

— Oui... oui... pardonne... je... je signe.

Et appelé à elle tout ce qu'elle avait de force et de volonté, elle parvint à former tant bien que mal sa signature habituelle, après avoir écrit les mots indiqués.

Aubert prit le papier, l'examina pour voir s'il était bien comme il le voulait, et n'ayant aucune objection à faire, il le plia, le mit dans sa poche et sortit.

Madeleine alors regarda l'enfant, la plume qu'elle venait de poser à côté d'elle, la porte par laquelle son mari venait de sortir, et se demanda si elle n'était pas le jouet de quelque affreux cauchemar.

— Jeter son enfant... par la fenêtre, s'écria-t-elle tout à coup ; oh non ! j'ai mal entendu, cela n'est pas possible !... Dieu ne permettrait pas un pareil crime... il a dit cela pour m'effrayer, pour me forcer à lui obéir... Oh ! mais, n'importe, c'est odieux, c'est infâme. Oh ! le lâche... le lâche !...

Et, sans perdre un moment, elle sonna sa bonne pour qu'elle l'aidât à habiller sa petite fille ; puis, quand celle-ci fut prête, elle la prit févreusement dans ses bras, la couvrit de baisers et partit avec elle chez ses parents, auxquels elle raconta ce qui venait de se passer.

(A suivre.) H. GODRON DE GENOUILLAC.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CABINET D'AFFAIRES

De F. MERCIER

28, rue Bernardin de Saint-Pierre, au Havre.

A CEDER un établissement de café, restaurant et logeur, dans un quartier très populeux du Havre. Loyer 2,200 fr., bail à volonté, 24 numéros, 2 étages, 4 mansardes. Chiffre d'affaires 40 à 46,000 francs. Prix : 15,000 fr. Facilités de paiement. Trois fortunes successives faites en 40 ans. Le vendeur est propriétaire de l'immeuble.

A CEDER

de suite, pour cause de santé, au centre de la ville du Havre, un

ENTREPOT DE CIDRES

Vins et spiritueux. Vaste magasin. Loyer 850 fr. seulement. Loyer du domicile particulier à côté du magasin, avec écurie, remise et petit jardin, 750 fr. Bail à volonté. Affaires justifiées 48,000 fr. par an. Prix : 20,000 fr. Facilités de paiement. Affaire de tout repos.

A CEDER

présentement, au Havre, près l'entrée de l'exposition maritime, un

CAFÉ

franchement restauré. Joli logement à l'entresol. Loyer 2,200 fr. Recettes 50 fr. par jour. Prix : 12,000 francs.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

UNE PETITE CAMPAGNE

Située aux Rives, sur le bord de l'Authion,

Comprenant maison de maître avec jardin.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer

UN CHALET

Situé à la Croix-Cassée, près le Chaudeau, commune de Villebernier,

Avec 22 ares de jardin bien plantés.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (113)

A LOUER pour la Saint-Jean 1887, une Maison, rue d'Alsace, avec jardin, écurie et remise.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire. On louera à bail ou à l'année.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Pafens, n° 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine,

L'AUBERGE

De la Belle-Étoile

Située Levée-Neuve, route de Rouen, commune de Saint-Lambert.

S'adresser à M. MORISSEAU aîné, route de Rouen, à côté de l'auberge.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 6 mars, à une heure,

Etude de M^e BRAC,

D'UNE MAISON

Rue Notre-Dame, 15 ;

Une MAISON avec CAVES & JARDIN

Au Petit-Puy (Saumur) ;

Et 50 ares de terre et vigne, en 10 parcelles,

Sur Dampierre et Saumur,

Appartenant à M. BOUGREAU-BOURDILLEAU.

A VENDRE

Un Morceau de Vigne

Contenant environ 22 ares,

Situé au Clos-Loup, joignant d'un côté M. Poisson.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE

TRÈS GROS

Échalas en Châtaignier

En bois de vingt ans.

Les 5 pieds..... 65 fr. le mille. Les 4 pieds et demi. 55 fr. le mille.

Petits échalas à des prix très réduits.

Treillages pour clôtures.

S'adresser chez M. JEUNETTE, 44, quai de Limoges, Saumur. (124)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Le SAMEDI 5 MARS 1887, à une heure du soir, à Saumur, place de la Bilange,

Il sera vendu :

Deux voitures, deux harnais, deux colliers, deux paires de roues et autres objets, provenant de la boulangerie des sociétés de Secours mutuels.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

Vente Mobilière

Le DIMANCHE 6 MARS 1887, à 1 heure de l'après-midi, il sera, par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, procédé à la vente, aux enchères publiques, de divers meubles et objets mobiliers, appartenant à M. GIRANDIER-BOUJU, propriétaire à Saint-Lambert-des-Lévées, et se trouvant dans une maison située au bourg de Neuillé, occupée par le sieur Godivier, aubergiste.

On vendra :

Lits complets, armoire, buffets, tables, chaises, bancs, linge de toute sorte, tels que draps, serviettes, torchons, etc.

Bouteilles vides, batterie de cuisine et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

UN MÉNAGE, cocher et cuisinière, demande une place pour la Saint-Jean.

S'adresser au bureau du journal.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte passé devant M^e PINAULT, notaire à Saumur, soussigné, le vingt-quatre février dernier, enregistré, M. ALEXANDRE BOUTELLIER, boulanger à Saumur, rue Beau-paire, n° 6, a cédé à M. ISIDORE-JULIEN TIXIER, boulanger à Saumur, rue du Portail-Louis, le fonds de commerce de boulangerie qu'il exploite à Saumur, aux prix, charges et conditions énoncées audit acte.

Les oppositions sont valablement reçues chez M. TIXIER.

Pour extrait, PINAULT.

AVIS

Au 1^{er} Mars prochain, le Bureau de Tabac, actuellement rue de l'Hôtel-de-Ville, sera transféré rue Dacier, en face la Caisse d'Épargne.

UN JEUNE HOMME sérieux, exempt du service militaire et muni de ses brevets, demande des écritures ou une place de comptable.

S'adresser au bureau du journal.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement de officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois. 7 fr. Un an. 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

INJECTION PEYRARD ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde qui contienne aucun principe toxique ni caustique. Guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 184 guérisons. — Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MARS 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé ^{de}	Dernier cours.		Coture précé ^{de}	Dernier cours.		Coture précé ^{de}	Dernier cours.		Coture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	79 55	79 65	Est	775	780	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	511 73	513 50
3 % amortissable	83 05	83 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1240	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	328	328	Est	478	479
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1193 25	1185	1865, 4 %	518	519	Midi	383	384 50
4 1/2 %	105 50	105 50	Nord	1530	1525	1869, 3 %	405 50	406	Nord	392	393 75
4 1/2 % (nouveau)	108 05	108 25	Orléans	1315	1315	1871, 3 %	394	394 75	Orléans	389	385
Obligations du Trésor	503 75	—	Ouest	872 50	875	1875, 4 %	518	520	Ouest	385 75	386 75
Banque de France	4130	4160	Compagnie parisienne du Gaz	1448 75	1455	1876, 4 %	516 75	517	Paris-Lyon-Méditerranée	380 50	380 50
Société Générale	458 75	460	Canal de Suez	1995	1970	Bons de liquid. Ville de Paris	527	527	Paris-Bourbonnais	382 75	382
Comptoir d'escompte	998 75	998 75	C. gén. Transatlantique	510	503	Obligations communales 1879	477 50	474	Canal de Suez	593	590
Crédit Lyonnais	540	540	Russe 5 0/0 1870	96 75	97	Obligat. foncières 1879 3 %	476	473			
Crédit Foncier, act. 400 fr.	1340	1345				Obligat. foncières 1893 3 %	375	375			
Crédit mobilier	275	270									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	3 06	6 33	»	»	1 39	4 16	Saumur (orl.)	6 53	»	4 16	8 34	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	Saumur (état)	6 50	8 31	4 13	8 30	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	Montreuil (a.)	7 29	9 19	4 29	9 08	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 03	11 11	»	4 39	— (dép.)	7 34	9 29	4 31	10 10	10 10	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 06	6 38	11 45
Montreuil (a.)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 61	4 52	le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	5 17	10 11	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 47	5 09	7 45	12 32
— (dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22							
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31							
Loudun	»	8 10	»	12 10	2 36	5 32													
Poitiers	»	10 33	»	12 40	2 54	5 48													

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 16	10 43
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41	»
La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	2 01	3 52	7 50	11 13
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 52

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS							
STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
Varennes	»	8 34	9 37	1 01	1 48	7 18	»
Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 12	1 59	7 30	10 43
La Chapelle	»	»	»	1 24	5 17	7 44	»
Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	8 15	11 11
Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9 04	11 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	9 26	4 24	»	Chinon	7 43	4 41	8 58
Port-Boulet	8 40	12 20	6 14	Port-Boulet	8 10	5 03	9 29
Bourgouill	9 04	12 50	7 24	Chinon	9 04	7 06	10 30

GOFFRE-FORT
DE LA
MAISON HAFFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,
PAUL GODET
IMPRIMEUR, SAUMUR.